



**Linx**

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

**40 | 1999**

**Le statut d'unité lexicale**

---

## Présentation

Gérard Petit

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/729>

DOI : 10.4000/linx.729

ISSN : 2118-9692

### Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 1999

Pagination : 7-10

ISSN : 0246-8743

### Référence électronique

Gérard Petit, « Présentation », *Linx* [En ligne], 40 | 1999, mis en ligne le 22 juin 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/linx/729> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.729>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

---

# Présentation

Gérard Petit

---

- 1 Envisager une séquence (de sons, de caractères) comme unité lexicale implique la possession par celle-ci (ou l'attribution) de propriétés qui définissent un statut. Ce statut présente deux caractéristiques majeures :
- 2 – a. il est lesté d'implications, qui concernent la dimension sémiotique du signe, c'est-à-dire son mode de fonctionnement linguistique et référentiel. Ainsi, au titre des attendus, peuvent figurer par exemple : la propriété d'entretenir une relation stable et récurrente avec un segment de réalité, une relation dénominative, d'être classifiant ou non-classifiant, de couvrir une classe générique, de disjoindre, pour son interprétation, les composantes dénotative et connotative du signifié, etc.
- 3 – b. il fonctionne comme indice de reconnaissance (aux deux sens du terme) de ladite unité. De ce fait, il confère à l'item une légitimité, un droit de cité, et fonde en même temps une prescription (si  $x$  est une unité lexicale, il ne peut avoir telle ou telle propriété impartie comme définitoire des unités non-lexicales).
- 4 L'ensemble des attendus impartis au statut n'est pas fixe dans la mesure où il est déterminé par l'appareil théorique et la méthodologie qui visent la description lexicale. C'est dans ce sens que doit être entendu le *etc.* qui clôt l'énumération ci-dessus. Cet ensemble est par ailleurs globalisant en ce qu'il vise à chaque fois un traitement binaire des unités : tel  $x$  est / n'est pas une unité lexicale parce qu'il possède / ne possède pas telle ou telle propriété.
- 5 Les études de lexicologie contemporaines sont massivement orientées vers la proposition de modèles de description, d'interprétation des items, ou évaluent ceux qui ont déjà été mis en place. Elles n'abordent pas le statut d'unité lexicale (dans sa dimension sémiotique) comme objet spécifique d'interrogation. Celui-ci, dans la généralité des cas, appartient à un impensé théorique, un prérequis admis pour la validation du modèle décrit ou proposé. Par voie de conséquence, ces études restent généralement silencieuses sur la question de savoir *comment* les unités dites lexicales gèrent ce statut qui est plaqué sur elles (par la théorie, mais également par l'intuition), ou comment ce statut les gère.

- 6 Il apparaît donc pertinent de questionner l'amont des démarches précitées et de tenter de lever le voile (ou du moins une partie) qui masque l'implicite du statut, la cohérence des modèles de description en dépendant parfois. Si lexique il y a, l'unité lexicale, en tant qu'elle est informée par son statut, n'existe pas autrement que comme artefact théorique et heuristique. Non pas construction de la langue, mais des modèles de description, l'unité lexicale relève d'une heuristique que son impensé a fini par rendre transparente au lexicologue. Nous proposons d'interroger le statut d'unité lexicale tel qu'il est induit par certains modèles de représentation, ainsi que la manière dont il est négocié par les unités
- 7 Les contributions rassemblées ici n'exploreront que quelques pistes d'analyse, le champ couvert la question étant en soi très vaste. Une partie des articles, d'approche lexicologique, sera consacrée à l'étude de propriétés sémantico-référentielles définitoires du statut d'unité lexicale (à l'intérieur ou hors d'un modèle de description particulier), les autres à la place qui est réservée à l'unité lexicale dans des domaines des Sciences du langage connexes ou éloignés de la lexicologie.
- 8 F. Cusin-Berche analyse les facteurs de lexicalisation des néologismes. Il importe d'objectiviser le différentiel et le continu entre lexème et néologisme, notamment en ayant recours à une autre argumentation que la peu fiable attestation lexicographique. C'est du côté de la norme, pensée comme somme des emplois d'une séquence, que peut se dégager un statut pour l'unité lexicale. Cette dernière ressortirait non plus au système (domaine du lexème), ni à la parole (domaine du néologisme), mais à un espace intersticiel concret et général.
- 9 M.-Fr. Mortureux reprend, sur le versant linguistique, la confrontation entre unité lexicale et terme. Doit-on accorder crédit à la distinction sémiotique fondatrice de ce partage ? Une analyse du mode de circulation et d'appropriation des deux types d'unités démontre que le terme ne diffère pas du lexème, si ce n'est dans sa dimension sociolinguistique.
- 10 Le statut d'unité lexicale entre dans un partage fondateur entre nom propre et nom commun, les descriptions définies et les items à référent unique occupant une place intermédiaire. B. Bosredon et I. Tamba, dans une approche de l'odonymie, proposent de sortir de ce continu trop rigide et banalisé, pour décrire une classe spécifique d'unités, les formes dénommantes, dont le statut, lexical, relève d'une signalétique. L'étude est complétée par une analyse des noms de ponts proposée par L. Leboutet .
- 11 Dans une perspective homologue, Salah Mejri plaide pour un statut lexical des SF (séquences figées) : elles présentent en commun avec les lexèmes la capacité de dénommer, mais aussi une sémiotique dédoublée, hybridée (cf. également G. Petit).
- 12 Dans une perspective contextualiste S. Meleuc décrit l'organisation sémantique de deux unités lexicales, *livre* et *clé* : la polysémie, construite par les distributions d'un item, bien plus qu'une simple propriété linguistique, est le mode de fonctionnement intrinsèque de l'unité lexicale (contrairement au terme). Pour cette raison il argumente en faveur du mot, seule dimension de l'unité lexicale à être un lieu de condensation de la prédication et source de toute construction sémantique.
- 13 Dans les modèles théoriques dominants, le statut d'unité lexicale repose sur une conception homogénéisante des paramètres constitutifs du lexème et notamment du signifié lexical (pensé comme unitaire) ainsi que de la fonction référentielle. Une observation du vocabulaire familier (G. Petit) démontre que l'hybridation sémantique

et référentielle semble bien être le régime consitutif non seulement du lexème familier, mais également de toute unité lexicale.

- 14 L'unité lexicale est également conceptualisée par différents domaines des Sciences du langage. F. Cusin-Berche examine quelques conceptions véhiculées explicitement en lexicologie. Elle dresse un inventaire des variations que cette notion enregistre d'un auteur ou d'une école à l'autre. Bien que relevant d'une unicité notionnelle introuvable, le syntagme *unité lexicale* n'en dispose pas moins de vertus fédératrices en ce qu'il permet de subsumer des réalias hétérogènes mais fonctionnellement apparentées.
- 15 Dans la perspective harrissienne, l'unité lexicale est définie comme intégrant du système de la langue. D. Leeman expose les implications qui en découlent pour son statut, indissociable de la prise en compte de son environnement. Celui-ci doit être entendu comme la somme de ses relations distributionnelles et celle de ses combinaisons syntaxiques. Se pose alors la question du positionnement du Lexique (comme domaine d'investigation) relativement à la Syntaxe (autre domaine) et de la définition des unités lexicales relativement aux morphèmes dits grammaticaux.
- 16 L'identité des constituants des N construits de type [V]N<sub>N</sub> (*porte-plume*) divise les grammairiens. F. Villoing exposant une querelle, au XIX<sup>e</sup> siècle, dont l'enjeu était de déterminer la nature du premier élément de ces composés (forme fléchie du verbe ?), démontre l'invalidité de la notion de thème dans ce type d'analyse, et plus généralement de toute analyse fondée sur la forme (ortho)graphique des constituants. Pour la morphologie, l'unité lexicale doit se penser abstraitement, hors de ses variations flexionnelles.
- 17 Le dictionnaire est également convoqué. P. Cheminée explore le présupposé lexical de la démarche lexicographique et circonscrit un statut d'unité lexicographique distinct de celui d'unité lexicale. En observant le traitement de deux séquences lemmatiquement instables (*un chez-soi* et *camp de concentration*), elle met en lumière la disjonction qui peut opposer ces deux statuts, foncièrement homonymes, mais aussi l'impensé obligé qui régit le premier.
- 18 Exposant la conception de l'unité lexicale véhiculée par les grammaires de type GPSG, CG, HPSG, dites grammaires lexicalisées, K. Baschung dresse un panorama dont il ressort que le traitement accordé à ce type d'unité nécessite un découplage des données syntaxiques d'avec la morphologie ou la sémantique. L'unité lexicale est une donnée stratifiée, accessible par strates ou couplage / découplage de strates.